

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 décembre 2019 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme

Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois

Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présent : Me Antoine Banville, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Paul Jones

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 novembre 2019 et du 26 novembre 2019, de la consultation publique du 12 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 12 novembre 2019
- 4. Affaires du Conseil
- 5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt Règlement n° 695 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2020
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt Règlement n° 696 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2020
 - 5.3 Adoption Règlement n° 901-27 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 6. Communications
- 7. Direction générale
- 8. Environnement
 - 8.1 Collecte des volumineux dans les multilogements

No de résolution

ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Greffe et affaires juridiques

- 9.1 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 9.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
- 9.3 Autorisation du Service des affaires juridiques et du greffe à prendre des procédures en recouvrement de créance
- 9.4 Renouvellement des assurances de dommages 2019-2020
- 9.5 Renouvellement des assurances pour la protection des élus et hauts fonctionnaires et pour la responsabilité pénale 2019-2020
- 9.6 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, cadres et dirigeants et régimes de retraite 2019-2020
- 9.7 Signature d'une entente relative au remboursement de frais de raccordements aux égouts municipaux
- 9.8 Mandat à un procureur dans un dossier d'infraction à la règlementation d'urbanisme

10. Informatique

10.1 Attribution de contrat pour l'entretien et le soutien des applications de la Suite PG, année 2020

11. Loisirs

- 11.1 Demande d'aide financière pour la phase 3 du projet de requalification de l'Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
- 11.2 Demande de reconnaissance d'un organisme sportif Association de pickleball Roussillon
- 11.3 Demande de soutien financier Association de hockey mineur de Delson
- 11.4 Bail pour l'exploitation du casse-croûte au centre sportif, saison 2019-2020
- 12. Parc, espaces verts et aménagement public
- 13. Ressources humaines
 - 13.1 Embauche d'une brigadière scolaire
 - 13.2 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
- 14. Sécurité publique
 - 14.1 Financement des services de police municipaux
- 15. Travaux publics
 - 15.1 Rejet des soumissions Entretien ménager des bâtiments municipaux, année 2020

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

16. Trésorerie

- 16.1 Ratification de la liste des chèques et déboursés
- 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
- 16.4 Adoption du budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Roussillon
- 16.5 Paiement au comptant des bacs pour la collecte des matières organiques

17. Urbanisme

- 17.1 Demande de dérogation mineure 8, 3e Avenue
- 17.2 Demande d'approbation pour la modification d'un projet d'affichage 56, route 132, suite 101
- 18. Affaires nouvelles
- 19. Période d'intervention des membres du Conseil
- 20. Période de questions Personnes dans la salle
- 21. Période de questions Internautes
- 22. Date de la prochaine séance ordinaire
- 23. Levée de la séance

311-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 NOVEMBRE 2019 ET DU 26 NOVEMBRE 2019, DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 novembre 2019 et du 26 novembre 2019, de la consultation publique du 12 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 novembre 2019 et du 26 novembre 2019, de la consultation publique du 12 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.



313-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 695 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 695 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2020. Le projet de règlement remplace le règlement de tarification n° 685 actuellement en vigueur.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

314-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 696 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 696 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

315-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-27 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-27 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-19

COLLECTE DES VOLUMINEUX ET DES FEUILLES DANS LES MULTILOGEMENTS

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon est habilitée à exploiter sur le territoire des municipalités locales où elle a compétence toute partie d'un système de gestion des matières résiduelles afférente :

- À la collecte, au transport et à l'élimination des déchets domestiques;
- À la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables et déterminer quelles matières sont enlevées pour être recyclées et dispenser tout service en conséquence;
- À la collecte, au transport et au traitement des matières organiques:
- À l'établissement et l'opération de sites d'élimination ou de traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales déterminent par règlementation les unités desservies aux services de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC offre aux municipalités locales deux nouveaux services pour les immeubles non desservis aux collectes municipales de déchets, à savoir la collecte des volumineux et la collecte des résidus verts;

No de résolution

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la collecte des volumineux effectuée lors de chacune des collectes de déchets (objet volumineux d'origine domestique qui, en raison de sa dimension ou de sa nature non compressible), ne peut être prise en compte par la collecte usuelle des déchets domestiques et nécessite un mode de gestion particulier;

CONSIDÉRANT que la taille et le poids des volumineux doivent permettre qu'ils puissent être manipulés par deux personnes, sans équipement mécanique et ne doit pas excéder une longueur de 2 mètres et que les matières interdites à la collecte des déchets domestiques s'appliquent également aux volumineux;

CONSIDÉRANT que la collecte des résidus verts s'effectue sur une période de dix semaines, soit cinq semaines au printemps et cinq semaines à l'automne;

CONSIDÉRANT que la collecte des résidus verts comprend les feuilles, le gazon et les herbes coupées, les retailles d'arbres et d'arbustes d'un diamètre d'au plus un centimètre et d'une longueur d'au plus un mètre et les résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts, excluant les arbres, les branches et les sapins de Noël naturels;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces deux services sont :

Collecte des volumineux :

- 5 \$ par année par unité d'occupation, plus les taxes applicables, pour les coûts de collecte et de transport;
- 2,50 \$ par année par unité d'occupation pour les coûts d'administration de la MRC;

Collecte des résidus verts :

- 8 \$ par année par unité d'occupation, plus les taxes applicables, pour les coûts de collecte et de transport;
- 2,50 \$ par année par unité d'occupation pour les coûts d'administration de la MRC:

CONSIDÉRANT que pour les collectes de volumineux et de résidus verts, les immeubles participants devront respecter les mêmes modalités que les autres immeubles desservis, soit:

- Déposer les volumineux (et/ou les sacs de feuilles) en bordure de rue, avant 7 h, le matin de la collecte;
- Les volumineux doivent être placés un à côté de l'autre avec un espacement de 60 centimètres entre chacun;
- Les volumineux doivent être libres de clous et de vis afin de rendre leur manipulation sécuritaire pour l'éboueur;
- Les matériaux de construction et autres matières interdites à la collecte des déchets ne seront pas ramassés;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités locales peut adhérer à l'un ou l'autre des services de façon indépendante;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités locales désirant adhérer à l'un des nouveaux services doit confirmer à la MRC de Roussillon le nombre d'immeubles qui ne sont pas collectés en déchets et qui adhéreront ainsi au nouveau service avant le 31 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE la Ville de Delson confirme son adhésion au service de collecte des volumineux selon les coûts et modalités déterminés par la MRC de Roussillon.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-082 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec) No de résolution

ou annotation

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose au Conseil le registre des déclarations.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

317-19 AUTORISATION DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE À PRENDRE DES PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE CRÉANCE DANS LES DOSSIERS 66466, 67689 ET 67873

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un représentant du Service des affaires juridiques et du greffe, habilité en vertu de la Loi sur le Barreau, à prendre les procédures nécessaires en première instance au nom de la Ville, pour recouvrer les créances dans les dossiers n° 66466, 67689 et 67873 et, s'il y a lieu, d'autoriser ce représentant à négocier et à conclure des ententes à l'occasion de ces procédures.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-083 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

318-19 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une entente de regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de gestionnaire de risques conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Fidema Groupe conseils inc. et l'UMQ recommandent d'accepter le renouvellement des assurances de dommages du courtier BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, dont la prime s'élève à 52 360 \$, taxe incluse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 auprès des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc., pour les primes suivantes:

Assurances	Primes
Biens	11 533 \$
Bris des machines	706 \$
Délit	755 \$
Responsabilité civile primaire	5 876 \$
Responsabilité civile excédentaire	1 125 \$
Responsabilité municipale	20 392 \$
Automobile	4 500 \$
Atteinte à l'environnement	3 150 \$
Sous-total	48 037 \$
Taxe (9%)	4 323 \$
Grand total	52 360 \$

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DE VERSER à BFL Canada inc., pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, la prime totale d'assurances au montant de 52 360 \$, taxe incluse.

DE VERSER, pour le terme 2019-2020, la somme de 14 250 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile, de même que la somme de 5 075 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens et la somme de 523,60 \$, plus les taxes applicables, en honoraires professionnels à l'UMQ.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-090 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

319-19

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LA PROTECTION DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET POUR LA RESPONSABILITÉ PÉNALE 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'en août 2015 la Ville de Delson a adhéré au programme de l'UMQ pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21);

CONSIDÉRANT que pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Aon Parizeau le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020:

Assurances protection élus et hauts fonctionnaires	Frais UMQ	Total (plus taxes applicables)
922 \$	175 \$	1 097 \$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail	Frais UMQ	Total (plus taxes applicables)
1 558 \$	175 \$	1 733 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-091 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

320-19

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT DES BÉNÉVOLES, CADRES ET DIRIGEANTS ET RÉGIMES DE RETRAITE 2019-2020

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes/Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour ses bénévoles, cadres et dirigeants, de même que l'assurance responsabilité des régimes de retraite et d'avantages sociaux dans le cadre du programme des municipalités membres de l'UMQ.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, des assurances accident pour bénévoles, cadres et dirigeants et de l'assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux aux différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. et suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 2 257,32 \$, taxe incluse.

Protection	Montant ou limite	Franchise	Prime 2019-2020
Assurance accident des bénévoles et brigadiers	50 000 \$	N/A	530 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants	50 000 \$	N/A	325 \$
Assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux	500 000 \$	1 000 \$	1 193 \$
Frais			25 \$
Taxe (9%)			184,32 \$
Total			2 257,32 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-084 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

321-19 SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RACCORDEMENTS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué en mai 2019 le raccordement de deux propriétés (62-64 et 66, rue Principale Sud) au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 25 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut installer des conduites privées et les raccorder aux conduites publiques aux frais du propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer l'entente entre la Ville, M^{me} Ginette Lapalme et M. Robert Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

322-19 MANDAT À UN PROCUREUR DANS UN DOSSIER D'INFRACTION À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal mandate M^e Pierre-Hugues Miller pour représenter la Ville de Delson devant la cour municipale dans les dossiers d'infraction relatifs aux lots 3 131 901 et 5 601 498 du cadastre du Québec.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-092 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.



323-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG, ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels informatiques de la suite PG Solutions sont les suivants:

AccèsCité Loisirs	8 120 \$
AccèsCité Documents	1 820 \$
AccèsCité Territoire, JMAP, iPad mobilité	26 220 \$
Demandes en lignes, permis en ligne, Portail Mon AccèsCité	5 450 \$
AccèsCité Finances	17 450 \$
Total avant taxes	59 060 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement auprès de PG Solutions des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2020 pour un montant total de 67 904,24 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-085 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

324-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PHASE 3 DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS

CONSIDÉRANT que, suite à l'acquisition de l'Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, la ville souhaite déterminer la nouvelle vocation de l'église;

CONSIDÉRANT que des subventions ont été allouées dans le cadre du fonds de développement des communautés de la MRC de Roussillon pour les phases 1 et 2 du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande de financement à la MRC de Roussillon pour la phase 3 du projet qui consiste au développement de l'image de marque de l'église afin de créer un sentiment d'appartenance à ce lieu de culture primordial par les citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière.



325-19

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME SPORTIF - ASSOCIATION DE PICKLEBALL ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que l'Association de Pickleball Roussillon a présenté une demande de reconnaissance conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse l'Association de Pickleball Roussillon comme organisme régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-19 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE DELSON

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Delson a organisé un tournoi interrégional qui a eu lieu du 24 mars au 6 avril 2019 au centre sportif de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de hockey mineur de Delson pour la réalisation de leur tournoi interrégional 2019.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-086 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-19 BAIL POUR L'EXPLOITATION DU CASSE-CROÛTE AU CENTRE SPORTIF, SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'un comptoir alimentaire et un local d'entreposage de matériel aménagés au centre sportif de Delson sont offerts en location;

CONSIDÉRANT que M^{me} Mélanie Thibault, faisant affaire sous le nom *CaraMel*, souhaite louer les espaces de restauration du rez-de-chaussée du centre sportif de Delson pour la saison 2019-2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail du restaurant du centre sportif entre la Ville de Delson et M^{me} Mélanie Thibault pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-19 EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Suzanne Angelillo, brigadière scolaire, quittera ses fonctions le 20 décembre 2019, la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste vacant.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Lucie Goyette à titre de brigadière scolaire permanente débutant le ou vers le 6 janvier 2020, selon les conditions prévues à la convention collective des cols bleus présentement en vigueur, selon un horaire coupé et variable de 20 heures maximum par semaine, et ce, selon les besoins du Service technique et travaux publics.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-087 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, la directrice aux ressources humaines, dépose au Conseil la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

329-19 FINANCEMENT DES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que des subventions sont accordées par le ministère de la Sécurité publique aux villes utilisant les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT le financement inéquitable des services de police municipaux pour les villes possédant leur propre service de police;

CONSIDÉRANT les représentations et demandes de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec quant à l'équité dans le financement des services de police;

CONSIDÉRANT les augmentations de coûts sans cesse grandissants des services de police municipaux;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des villes et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT les travaux visant le dépôt d'un livre vert sur la police.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la Ville de Delson demande à la ministre de la Sécurité publique de revoir le système de financement des services de police municipaux au Québec afin d'atteindre une équité pour l'ensemble des villes et des citoyens en matière de coûts reliés aux services policiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-19 REJET DES SOUMISSIONS - ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation à soumissionner pour l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux pour l'année 2020 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :



Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Jan-Pro Canada Est	134 417,27 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	137 855,03 \$
Atomikk entretien	N'a pas soumissionné
Service d'entretien Nibert inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont supérieurs au seuil décrété par le ministre et que le contrat ne peut en conséquence pas être attribué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-19 RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 30 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 21703 à 21847 inclusivement d'une somme de 454 695,97 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 45 657,04 \$ pour la période du 30 octobre au 27 novembre 2019, pour un total de 500 343,01 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 29 novembre 2019.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-089 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 30 octobre au 26 novembre 2019.

332-19 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2020 adoptées à sa séance du 13 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des revenus et des dépenses de 27 860 830 \$.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Que le certificat du trésorier n° 2019-12-088 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-19

PAIEMENT AU COMPTANT DES BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a fait l'acquisition de bacs plus tôt en 2019 en prévision de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson peut rembourser les bacs pour la collecte des matières organiques au comptant et ainsi économiser des frais de financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE la Ville s'engage à payer à la MRC de Roussillon la somme de 178 009 \$ à titre de remboursement pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières organiques.

QUE le montant de 178 009 \$ soit prélevé de la manière suivante :

- a) 101 755 \$ en provenance du Fonds réservé à la gestion des matières résiduelles;
- b) 76 254 \$ en provenance des Redevances MRC.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-12-093 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8, 3^E AVENUE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

334-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8, 3^E AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 8, 3^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à:

- Permettre un empiètement de l'aire de stationnement de 2,90 mètres devant la façade principale de l'habitation, alors que le règlement de zonage n° 901 permet un empiètement maximal de 1,50 mètre;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 88-19 adoptée le 19 novembre 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 8, 3° Avenue telle que présentée, plan n° 88-19-02.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

335-19

DEMANDE D'APPROBATION POUR LA MODIFICATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 56, ROUTE 132, SUITE 101

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 56, route 132, suite 101;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification des trois enseignes attachées au bâtiment, sur les trois façades occupées par la SAQ, ainsi que des deux enseignes sur les poteaux communautaires de la propriété;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 89-19 adoptée le 19 novembre 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 56, route 132, suite 101, telle que présentée, plans n° 89-19-03 à 89-19-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

336-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 34.

Christian Ouellette, maire	Antoine Banville, greffier